

OR. ORS.
REPUBLIQUE DU BENIN
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2016-270 du 15 AVRIL 2016

Chargeant **Monsieur Abdoulaye BIO TCHANE**,
Ministre d'Etat chargé du Plan et du
Développement de l'intérim du Président de la
République pour compter du **20 avril 2016**
jusqu'au retour du Chef de l'Etat.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
Vu la proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
Vu le décret n° 2016-264 du 6 avril portant composition du Gouvernement ;

DECRETE :

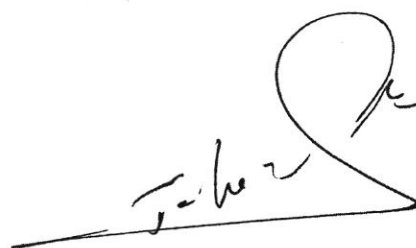
Article 1^{er} : Pendant l'absence de Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, **Monsieur Abdoulaye BIO TCHANE**, Ministre d'Etat chargé du Plan et du Développement, est chargé d'assurer l'intérim dès le départ de la délégation présidentielle pour **Abidjan en Côte d'Ivoire et à Paris en France, du 20 avril 2016 jusqu'au retour du Chef de l'Etat.**

Article 2.- Il est délégué à **Monsieur Abdoulaye BIO TCHANE**,
Ministre d'Etat chargé du Plan et du Développement durant cette
période, les pouvoirs de Chef du Gouvernement.

Article 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 15 avril 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Patrice TALON', with a large, stylized flourish at the end.

Patrice TALON.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2
MINISTERES 26 SGG 4 DC/MIL 2 DEPARTEMENTS 6 JO 1.